

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 Septembre 2023

Ordre du Jour :

- Achat de la parcelle AB 104 et C142 appartenant à M. et Mme ROQUAIN ;
- Attribution pour la mise à disposition à la société Mayenne Ombrières du terrain du boudrome de Val-du-Maine (Ballée) en vue de la réalisation d'un avenant photovoltaïque ;
- Autorisation d'occupation temporaire en vue de la réalisation d'équipement sportif de proximité dans le cadre du plan Héritage Mayenne 2024 mis en œuvre par le conseil départemental de la Mayenne ;
- Mise à jour du tableau des effectifs ;
- Vente de l'immeuble situé à Epineux-le-Seguin, 14 rue Croix de Pierre.

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 septembre s'est réuni à la Mairie principale sous la présidence de Monsieur DESNOË Stéphane, Maire.

Etaient présents : M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - M. VALLERAY Jean-Louis - M. LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - MM. AUBRY Yves - COTTEREAU Frédéric - DUBOIS Mickaël - MM GÉRÉ Nicolas - JOUY Joël - PREMARTIN Christophe - Mmes LEBRETON Charline - PAVIEL-LEGROS Magali - PIERRE-AUGUSTE Renée.

Absents excusés : Mmes BAILLIF Noémie - BERNARDON Gaëlle - MAGNIEN Pascale - MM BLSCAK Damien - SOUVESTRE Jean-François.

Pouvoir(s) : M. SOUVESTRE Jean-François a donné pouvoir à M. AUBRY Yves - Mme MAGNIEN Pascale a donné pouvoir à M. VALLERAY Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Mme LAVOUÉ Isabel

*Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 16 dont 2 pouvoirs
Date de publication : 18 septembre 2023*

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date 10 juillet 2023.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité,

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant :

- Location précaire de terres agricoles

Sur proposition du maire
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Après lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, **décide** d'attribuer à la Société Mayenne Ombrières l'usage des Ombrières de parking en vue de la réalisation de deux ombrières photovoltaïques. (sous réserve que le conseil d'administration de Mayenne Ombrières valide cet investissement, que la tarif de rachat de l'électricité soit au moins égal à 128.7 €/MWh et que chacun des coûts de raccordements au réseau soient inférieurs à 10 000 €)

Article 2 :

Approuve la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Mayenne Ombrières.

Article 3 :

Décide de retenir

Pour un auvent photovoltaïque sur le terrain du boulodrome :

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur les sites, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle de 2 200 €/an sur 30 ans.

Article 4 :

Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant (signature de la convention d'occupation...)

52-2023 : Autorisation d'occupation temporaire en vue de la réalisation d'équipement sportif de proximité dans le cadre du plan *Héritage Mayenne 2024* mis en œuvre par le Conseil départemental de la Mayenne

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Héritage Mayenne 2024. En effet, le Conseil départemental a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien majeur à l'investissement en matière d'équipements sportifs de proximité. Doté de 3 millions sur la période 2022-2024, ce plan « Héritage Mayenne 2024 » a pour ambition d'adapter l'offre sportive mayennaise aux nouvelles pratiques sportives d'une part et de s'appuyer sur la dynamique des Jeux olympiques de Paris 2024 pour donner un nouvel élan au territoire en matière d'activité physique et sportive d'autre part.

Construit en concertation avec les différents comités sportifs départementaux, le plan « Héritage Mayenne 2024 » vise à développer sur l'ensemble du territoire, rural comme urbain, des équipements de proximité, dont l'utilisation, l'animation et la promotion seront assurées par les comités et/ou les clubs des différentes disciplines.

Dans ce cadre, le Département va assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements sportifs de proximité pré-identifiés par les comités sportifs départementaux. Les sites retenus mis à disposition par les collectivités au Département pour une durée de 10 ans feront l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire. En parallèle, une convention spécifique avec le Département, la commune gestionnaire, le ou les clubs locaux et/ou comités sportifs départementaux utilisateurs portant sur la gestion, l'utilisation et l'animation de l'équipement sera établie.

Parallèlement, en sa qualité de porteur de projet, le Département sollicitera un cofinancement auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan national 5 000 équipements. Cette subvention permettra de couvrir en moyenne 50 % des coûts des travaux.

EMPLOIS							EFFECTIFS				
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Intèrè	Catègorie	Libellè du ou des grades possibles pour ce poste	IS dèbut du grade le moins èlevè	IS fin du grade le plus èlevè	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
29/06/2020	Adjoint technique territorial - espaces verts	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	titulaire	activité	100%
09/10/2017	Adjoint technique territorial polyvalent espaces verts	14 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	titulaire	activité	40%
23/01/2019	Adjoint polyvalent des services techniques	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	stagiaire	activité	100,00%
10/07/2023	Adjoint technique - cantine	5 h 30	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	titulaire	activité	15,71%
21/09/2020	Adjoint technique école, ATSEM	34 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	stagiaire	activité	97,14%
09/10/2017	Adjoint technique cantine et agent entretien école mairie	34 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	titulaire	activité	97,14%
10/07/2023	Adjoint technique responsable cantine et agent entretien	24h40	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	CDD Art 332-8	activité	70,48%
08/11/1999	ATSEM	35 h	anim	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	367	558	Agent spécialisée principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	titulaire	activité	100,00%
11/09/2017	Adjoint d'animation CLSH et périscolaire	35 h	anim	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	367	558	Adjoint territorial d'animation	titulaire	activité	100,00%
11/09/2019	Adjoint administratif et secrétaire de mairie à Chéméré-le-Roi : urbanisme - comptabilité - clsh	35 h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	titulaire	activité	100%
11/09/2017	secrétaire de mairie	35 h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	titulaire	activité	100%
04/06/2018	adjoint administratif - accueil - agence postale	35 h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif territorial	titulaire	activité	100%

2. **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;

3. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

54-2023 : Vente de l'immeuble situé 14 rue Croix de Pierre à Epineux-le-Seguin

Monsieur le maire rappelle que la locataire du logement situé 14 rue Croix de Pierre à Epineux-le-Seguin a quitté le logement en date du 07 septembre 2023. Il propose au Conseil Municipal de vendre ledit immeuble car celui-ci nécessite de nombreux travaux pour une remise en état.

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Il demande l'autorisation de faire les démarches nécessaires pour l'estimation de ce bien.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de vente de l'immeuble situé 14 rue Croix de Pierre à Epineux-le-Seguin, **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les organismes compétents pour estimer ce bien.

55-2023 : Location précaire de terres agricoles au successeur de l'EARL FREULON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que M. FREULON de l'EURL FREULON vend son exploitation et demande que le bail précaire pour les parcelles C12, C13 et C323 pour une surface de 4ha 47a 35ca soit transféré à son successeur.

Monsieur le maire indique qu'il a rencontré la SAFER pour ce sujet et une convention de mise à disposition pour lesdites parcelles doit être rédigée.

Il demande au Conseil Municipal un accord de principe.